REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OLORON SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

ꕥꕥꕥ

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

ꕥꕥꕥ

Etaient présents :
M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maïlys DEL PIANTA,
M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques DALL'ACQUA, Mme Rosine CARDON,
Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoints,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
Mme Aracéli ETCHENIQUE, M. André LABARTHE, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Philippe CIER,
M. Bernard UTHURRY, Mme Marie-Lyse GASTON, M. Jean-Etienne GAILLAT,
Mme Aurélie GIRAUDON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET, Conseillers Municipaux.

Etaient représentés :
Mme Dominique FOIX donne pouvoir à Mme Henriette BONNET.
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Michel ADAM.
Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Ing-On TORCAL.
M. Jean-Pierre ARANJO donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.
M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON.

Absent – non représenté :
M. Jacques NAYA.

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 27
Nombre de votants : 32

Monsieur Didier CASTERES a été désigné Secrétaire de séance.

ꕥꕥꕥ

13 - BUDGET PRINCIPAL – GARANTIE D'EMPRUNT FONDATION POMMÉ

Madame Maïlys DEL PIANTA expose que la fondation POMMÉ a décidé de construire un nouveau bâtiment pour exercer son activité et lui permettre d'accueillir les personnes âgées dans de meilleures conditions.

Elle sollicite la garantie à hauteur de 50 % de la Ville d'Oloron Sainte-Marie pour le remboursement de deux emprunts qu'elle se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, savoir :

- Un prêt PHARE d'un montant de 1 224 442 €,
- Un prêt PLS d'un montant de 4.049.619 €.

Ces prêts seraient réalisés aux conditions suivantes :

Caractéristiques	**PHARE**	**PLS**
Enveloppe	-	PLSDD2017
Montant	1 224 442 €	4 049 619 €
Commission d'instruction	730 €	2 420 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de période	1,35 %	1,86 %
TEG	1,35 %	1,86 %
Phase de préfinancement		
Durée de préfinancement	24 mois	24 mois
Taux d'intérêt du préfinancement	Livret A + 0,6 %	Livret A + 1,11%
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Phase d'Amortissement		
Durée	30 ans	30 ans
Index	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	0,6 %	1,11 %
Taux d'intérêt	Livret A + 0,6 %	Livret A + 1,11 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	SR	SR
Taux de progressivité des échéances	0 %	0 %

Ils seraient par ailleurs garantis à 50 % par le conseil départemental.

Considérant l'intérêt de l'opération, il est proposé à votre assemblée d'accepter de garantir ces emprunts.

Madame Ing-On TORCAL et Monsieur Daniel LACRAMPE ne participent pas au vote.

Ouï cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **ACCORDE** la garantie de la Ville d'Oloron Sainte-Marie à la Fondation Pommé **à hauteur de 50 %, soit pour un montant de 612.221 €,** pour les remboursements d'un emprunt PHARE d'un montant total de 1.224.442 € que la Fondation Pommé se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

- **ACCORDE** la garantie de la Ville d'Oloron Sainte-Marie à la Fondation Pommé **à hauteur de 50 %, soit pour un montant de 2.024.809,50 €,** pour les remboursements d'un emprunt PLS d'un montant total de 4.049.619 € que la Fondation Pommé se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,

- **DIT** que, dans le cas où la Fondation Pommé, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville d'Oloron Sainte-Marie s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts et Consignations,

- **DIT** que la Ville d'Oloron Sainte-Marie s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges de ces emprunts,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir aux contrats de prêts qui seront passés entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la Fondation Pommé et à signer la convention de garantie.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 10 avril 2019.
Suivent les signatures.-

Le Maire,

MAIRIE D'OLORON-SAINTE-MARIE 64400 (Pyrénées Atlantiques)

AFFICHE LE 16/04/2019

Hervé LUCBÉREILH

MAIRIE D'OLORON-SAINTE-MARIE 64400 (Pyrénées Atlantiques)

Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/04/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/04/2019